



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **16 février 2026**, à **18h15**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **MANON GAUMOND, CLAIRE MAILHOT, LUCIE RIENDEAU, MARTIN LAVOIE, MATHIEU LYMBURNER ET PATRICK MÉTIVIER.**

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse **MICHELLE CHAMPAGNE.**

Me **BERNARD CAOUCETTE**, greffier était également présent.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2026 À 18H15

- 2026-02-085 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 6. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2026-02-086 6.1 Formation d'un comité mandaté pour négocier l'implication monétaire de promoteur du projet ÔM
- 2026-02-087 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-02-085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 février 2026, tel que soumis.

ADOPTÉE

2026-02-086

FORMATION D'UN COMITÉ MANDATÉ POUR NÉGOCIER L'IMPLICATION MONÉTAIRE DE PROMOTEUR DU PROJET ÔM



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Renonciation à l'avis de convocation


et

Ordre du jour d'une séance extraordinaire :

16 février 2026

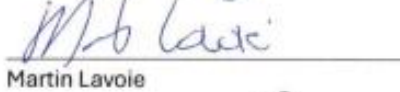
Une convocation spontanée à une séance extraordinaire est demandée par la mairesse, Madame Michelle Champagne, avec l'ordre du jour suivant. Attendu que tous les conseillers sont présents y consentent et renonce, du fait de leur signature, à l'avis de convocation conformément à l'article 325, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.


Michelle Champagne


Manon Gaumont


Claire Mailhot


Lucie Riendeau


Martin Lavoie


Mathieu Lymburner


Patrick Métivier

Le greffier assiste à la rencontre

ORDRE DU JOUR :

1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (date et heure):

Prop. par: Claire Mailhot
Secondé par: Patrick Métivier

16 fév. 26,
18H15

2- Formation d'un comité mandaté pour négocier l'implication monétaire de promoteur du projet ÔM;

ATTENDU QU'il apparait opportun de profiter de la présence de tous les membres du conseil pour adopter une résolution permettant d'entreprendre, le plus rapidement possible, une négociation avec le promoteur du projet ÔM, Monsieur Daniel Clément;

En conséquence :

Il est proposé par M. Lymburner et secondé par Martin Lavoie et résolu de mandater Madame Michelle Champagne, mairesse et Madame Lucie Riendeau pour rencontrer et négocier l'implication financière du promoteur du projet ÔM dans le montage financier du feu de circulation nécessaire à la réalisation de son projet;
Unanime.

3- Levée de l'assemblée

Proposé par MANON G, secondé par Claire Mailhot Unanime (Heure) 18H17


Bernard Caouette, greffier

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-02-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 18h17.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2026.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE